

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI

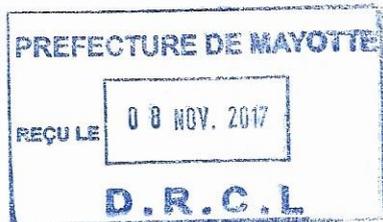
Place Zoubert Adinani

B.P. 35

97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677

**EXTRAIT DES DEIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



N° 52

Séance du 04/11/2017

Objet : Modification de la délibération n° 31 du 03 août 2017 relative à la répartition du FPIC 2017 entre la 3CO et ses communes membres.

L'an 2017, le 04 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Etaient présents :

M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme BAMANA Anchya, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani , M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MASSIALA Sadanati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani , M. MATTOIR Abdullah , Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

25/10/2017

Etaient absents :

Date d'affichage :

04/11/2017

Mme ABDOU -MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme DOUKAINI Kamaria, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme MAHADI Salima, M. HAROUNA Attoumani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, M. MIKIDADI Madihali, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifa.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

/ /2017

Procurations : M. ATTOUMANI Harouna a donné procuration à Mme MADI ASSANI Binti.

Et affichage du :

/ /2017

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya.

Par délibération n°31-2017 du 03 août 2017, le conseil communautaire de la CCCO a procédé à la répartition du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) comme suit :

Communes	Population DGF	Nouvelle répartition 2017 selon la règle de minoration de 30%
Chiconi	7 374	92 972
M'tsanagamouji	6 572	82 104
Ouangani	9 946	125 399
Sada	10 504	132 434
Tsingoni	10 666	134 477
Total communes	45 002	567 386
CCCO		305 328
Total		872 714

Le 27 septembre, les services de la préfecture ont fait savoir au Président de la Communauté par e-mail que ces montants n'ont pu être validés par l'application nationale « Colbert » car 40 centimes manquaient aux montants du FPIC alloué à Sada et Ouangani. C'est ainsi qu'ils lui a proposé de reprendre cette répartition en rajoutant la somme de 1 euro à chacune de ces deux communes et en diminuant de 2 euros la part de la CCCO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire, décide :

- De modifier la délibération n°31-2017 du 03 août 2017 en arrêtant la répartition du FPIC 2017 comme suit :

Communes	Population DGF	Nouvelle répartition 2017 selon la règle de minoration de 30%
Chiconi	7 374	92 972
M'tsanagamouji	6 572	82 104
Ouangani	9 946	125 399 125 400
Sada	10 504	132 434 132 435
Tsingoni	10 666	134 477
Total communes	45 002	567 386 567 388
CCCO		305 328 305 326
Total		872 714



- D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 04/11/2017

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

